

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015

LOGEMENT DU PRESBYTERE

Les devis prévisionnels s'élèvent à environ 14 000 €. Une partie sera réglée en section de fonctionnement (matériaux) et l'autre partie en section d'investissement (chauffage, assainissement...). C'est pour cette dernière dont il convient d'augmenter les crédits pour un total d'opération de 12 000 € ttc.

POLE SANTÉ DEDIÉ AU PERSONNEL COMMUNAL

Approbation du renouvellement de la convention avec le Pôle Santé (Médecine Professionnelle) du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. L'adhésion à cette structure est incluse dans la cotisation versée au profit du CDG et s'élève à 0.35 % de la masse salariale.

CONCESSIONS FUNERAIRES

Les tarifs étant inchangés depuis 2004, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation et de redéfinir la superficie à vendre à compter du 1^{er} FEVRIER 2015 comme suit :

- Pour une durée d'achat de 30 ans, le prix du m² sera de 50 €,
- Pour une durée d'achat de 50 ans, le prix du m² sera de 70 €

Les places vendues dans le nouveau cimetière seront comprises entre 3.50 m² pour une place et 5.75 m² pour 2 places l'une à côté de l'autre.

ATELIERS PORTANT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

Pour tenir compte des nouvelles dispositions imposées par la loi ALUR, les constructions vont s'avérer très limitées autour des hameaux.

Le Maire a commencé à prospecter et réunira la commission concernée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION DES FINANCES

Beaucoup de projets importants sont prévus (Voirie pour 1.500.000 €, Maison de santé à 2.000.000 €, mise aux normes du centre de St Privat pour 785 000 € et remise en service de la piscine pour 15 000 €). Il va donc falloir les prioriser pour ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire. Ce qui sous-entend que certains investissements devront être reportés.

REUNIONS INTERCOMMUNALES ET INTERSYNDICALES

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION (SDE 24) : la dernière réunion portait sur la planification des investissements par commune. Mayac n'a pas de demande particulière.

QUESTIONS DIVERSES

- La communauté de communes confirme que seule la collectivité est décisionnaire en matière de pouvoir de police. Par conséquent, pour la pose de ralentisseurs à Pomerède, Mayac est uniquement compétente pour régler la situation.
- Question éclairage public, il est noté un foyer lumineux défectueux aux Banchereaux et une demande de lampadaire supplémentaire aux Réjoux sur la RD 705. L'absence d'éclairage dans le village du Dognon est réparée depuis le 19 janvier,
- La salle des fêtes est utilisée par le Secours Populaire pour une durée de 3 semaines, le temps que le local mis à sa disposition soit refait à la suite d'un dégât des eaux,
- L'inauguration de la Place du 19 mars 1962 est prévue le SAMEDI 31 JANVIER prochain à 11 heures, en présence des associations d'Anciens Combattants.